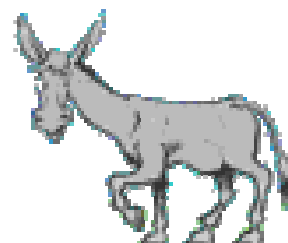


Mairie d'ESTAIRES



Les Foulées d'Aliboron
Course pédestre de 5 km ou de 10 km

Bulletin d'inscription :

**Le samedi 12 septembre 2010 à 10 heures au stade municipal d'Estaires:
Épreuve de 5 km ou de 10 km de course (2 boucles)**

Accueil : Mairie d'Estaires à partir de 8 h 30.

Départ : 10 h devant la mairie

Arrivée : Stade municipal d'Estaires

Inscriptions pour l'épreuve de 10 km : Ouvert à tous à partir de 16 ans licenciés ou non. Droits d'inscription : 5 € à l'ordre de O.M.J.S. jusqu'au **9 septembre 2010**. Majoration d'un euro après le 9/9. Les inscriptions pourront être prises le jour-même jusque 9h30. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. En cas d'annulation par le coureur, l'inscription est considérée à fonds perdus.

Inscriptions pour l'épreuve de 5 km : Ouvert à tous à partir de 14 ans licenciés ou non. Droits d'inscription : 5 € à l'ordre de O.M.J.S. jusqu'au **9 septembre 2010**. Majoration d'un euro après le 9/9. Les inscriptions pourront être prises le jour-même jusque 9h30. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. En cas d'annulation par le coureur, l'inscription est considérée à fonds perdus.

Maillots offerts aux 150 premiers inscrits (5 ou 10 km confondus)

Les accompagnateurs vélos ou à pied (lièvres) sont strictement interdits.

Tout contrevenant sera disqualifié et ne figurera pas dans le classement.

Le règlement des épreuves sera affiché à la mairie.

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer avec le règlement à :

Michel DEHAENE, En mairie, Place de l'hôtel de ville 59940 ESTAIRES

Bulletin d'inscription aux « FOULEES D'ALIBORON »
Course pédestre de 5 km ou de 10 km – Droit d'inscription : 5 € à l'ordre de OMJS

Nom :

Prénom :

Né(e) :

Sexe :

Adresse :

Catégorie :

Club :

N° licence :

Choix de la course :

5 km (Cocher la course choisie)

10 km

Tout bulletin non signé sera mis en attente. Le coureur ne pourra obtenir son dossard qu'après avoir émarginé la liste d'inscription. Les frais d'inscription sont perdus en cas de désistement. Tout coureur devra fournir un certificat de moins d'un an avec la mention « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » Sont également acceptées les licences FFA, FF « triathlon » de la saison en cours ainsi que les licences FSCF, FSGT, UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme ».

Les coureurs possédant une autre licence sportive doivent fournir obligatoirement un certificat médical.

Signature obligatoire